



Conservatoire
à rayonnement régional
musique danse théâtre
Toulouse

Disciplines Instrumentales Niveau Perfectionnement Année 2019-2020

Calendrier et informations à retenir

Il est recommandé d'imprimer et de conserver ce document

Préinscription du 3 juin au 7 juillet 2019 inclus.

Informations complémentaires :

Conditions d'admission

Le Perfectionnement est ouvert aux élèves extérieurs au Conservatoire de Toulouse :

- Le **DEM complet est exigé**; l'admission se fait après concours et entretien.
- En cas d'échec au concours, l'élève ne pourra pas être accepté dans un niveau inférieur

La durée du perfectionnement est d'une année renouvelable.

Une deuxième année peut être accordée après bilan de l'année écoulée et avis favorable du Conseil Pédagogique.

Le candidat interprétera un **programme imposé**.

La liste des morceaux imposés sera consultable sur le site Internet du Conservatoire

L'admission est prononcée selon des critères d'aptitude et en fonction des places disponibles. Les résultats des concours d'entrée seront affichés le lendemain de chaque épreuve (le surlendemain pour les week-end) à partir de 18h au Conservatoire.

Programme

Il comporte :

- une ou deux pièces imposées (sauf pour le chant)
- pour certains instruments, un complément de programme (*) est demandé.

Ce complément est au choix du candidat ; il fera de préférence appel au répertoire pour instrument seul.

Dans le cas contraire, le candidat s'engage à concourir avec son propre accompagnateur. Durée totale : 15 à 20 minutes.

Dates à retenir :

❖ Cordes :

Samedi 7 septembre 2019

salle Berlioz

Alto, Contrebasse : à partir de 9h
Violoncelle : à partir de 10h30
Violon : à partir de 16h

❖ Bois :

Mercredi 11 septembre 2019

salle Berlioz

Flûte à Bec : à partir de 9h
Clarinette : à partir de 10h
Saxophone : à partir de 13h30
Flûte Traversière : à partir de 15h30
Hautbois, Basson : à partir de 17h30

❖ Claviers et Instruments Polyphoniques et à cordes pincées :

Samedi 7 septembre 2019

Guitare : à partir de 16h salle Puccini

Lundi 9 septembre 2019

Accordéon : à partir de 17h30 salle Berlioz
Mandoline : à partir de 17h30 salle Debussy

Jeudi 5 septembre 2019

Harpe : à partir de 17h30 salle Granados

Mardi 10 septembre 2019

Piano : à partir de 14h espace Varèse

Mardi 17 septembre 2019

Clavecin : à partir de 10h salle Couperin

Mercredi 18 septembre 2019

Orgue : à partir de 12h Saint-Sernin

❖ Cuivres et Percussions :

Samedi 7 septembre 2019

salle Stravinsky

Cor, Tuba : à partir de 9h30
Trombone : à partir de 11h
Trompette, Cornet : à partir de 14h

Vendredi 6 septembre 2019

Percussion : à partir de 14h espace Dupin

❖ Chant :

Mercredi 11 septembre 2019 à partir de 10h espace Varèse

Réunion spécifique de rentrée le **vendredi 6 septembre 2019** à 10h30 espace Varèse

Remarque: Il ne sera pas adressé de convocation personnelle.

Les candidats sont tenus d'observer les dates et horaires prévus dans ce document.

RENTREE A COMPTER DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019

PERFECTIONNEMENT

QUESTIONNAIRE

*Document à renvoyer à l'administration du Conservatoire avant le 7 juillet 2019
17, rue Larrey - 31000 Toulouse*

Nom Prénom

Date de naissance ☎

E-mail

- Dans quelle discipline instrumentale présenterez-vous le concours d'entrée en Perfectionnement ?

.....

- Où avez-vous obtenu votre DEM (joindre photocopie du DEM) ?

Indiquez le nom de votre professeur

.....

.....

.....

CODIFICATION DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIALES (selon INSEE)

	AGRICULTEURS					
Code	1	0	Agriculteurs			
	ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES					
Code	2	1	Artisans			
Code	2	2	Commerçants et assimilés			
Code	2	3	Chefs d'entreprises de dix salariés ou plus			
	CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES					
Code	3	1	Professions libérales			
Code	3	3	Cadres de la fonction publique			
Code	3	4	Professeurs et assimilés			
Code	3	5	Professions de l'information, des arts et des spectacles			
Code	3	7	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises			
Code	3	8	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises			
	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES					
Code	4	2	Instituteurs et assimilés			
Code	4	3	Professions intermédiaires de la santé et du travail social			
Code	4	4	Clergé, religieux			
Code	4	5	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique			
Code	4	6	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises			
Code	4	7	Techniciens			
Code	4	8	Contremaîtres, agents de maîtrise			
	EMPLOYES					
Code	5	2	Employés civils et agents de la fonction publique			
Code	5	3	Policiers et militaires			
Code	5	4	Employés administratifs d'entreprises			
Code	5	5	Employés de commerce			
Code	5	6	Personnels des services directs aux particuliers			
	OUVRIERS					
Code	6	1	Ouvriers qualifiés			
Code	6	6	Ouvriers non qualifiés			
Code	6	9	Ouvriers agricoles			
	RETRAITES					
Code	7	1	Retraités agriculteurs exploitants			
Code	7	2	Retraités artisans, commerciaux et chefs d'entreprise			
Code	7	3	Retraités cadres et professions intermédiaires			
Code	7	6	retraités employés et ouvriers			
	AUTRES INACTIFS					
Code	8	1	Chômeurs n'ayant jamais travaillé			
Code	8	2	Personnes sans activité professionnelle			

TARIFS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE TOULOUSE

TARIFS APPLICABLES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2019/2020

A l'issue des tests d'admission quel que soit la discipline, pour votre inscription définitive, vous devrez fournir les pièces suivantes:

- **Justificatif de domicile au nom du représentant légal ou de l'élève** (seul un des documents suivants sera accepté):

Photocopie de la facture d'électricité, de téléphone fixe ou internet, d'eau, de gaz, d'assurance habitation de moins de trois mois. Les étudiants résidant en chambre universitaire ou en foyer devront fournir leur attestation 2019-20 au plus tard le 12 novembre 2019.

- Photocopie **Avis d'imposition français complet 2018 sur les revenus 2017** : pour les personnes vivant en couple et pour les enfants en garde alternée, fournir les deux avis d'imposition complets.

IMPORTANT : aucune relance ne sera adressée en cas de pièces manquantes

	FRAIS DE DOSSIERS PAR FAMILLE (3)	QUOTIENT FAMILIAL (5)	RESIDENT TOULOUSE (1) (6)		RESIDENT HORS TOULOUSE (1)	
			FRAIS DE SCOLARITE (4)		FRAIS DE SCOLARITE (4)	
			1er CURSUS	CURSUS SUPPLEMENTAIRE (7)	1er CURSUS	CURSUS SUPPLEMENTAIRE (7)
HORAIRE AMENAGES (H.A)						
H.A.P. OU H.A.S	28,00 €		GRATUIT	Tarifs EXTERNES	GRATUIT	Tarifs EXTERNES
RANGUEIL ADMIS (2)	28,00 €					
EXTERNES – Musique, Danse, Théâtre						
CURSUS TRADITIONNEL OU POLE DES ARTS BAROQUES OU ADULTES : Formation musicale et/ou chant chorale et/ou Pratique Amateur (Musique, Théâtre) et/ou Érudition OU AUDITEURS Musique, Danse, Théâtre	28,00 €	De 0 à 400	100,00 €	100,00 €	150,00 €	150,00 €
		De 401 à 520	120,00 €	120,00 €	180,00 €	180,00 €
		De 521 à 640	170,00 €	170,00 €	255,00 €	255,00 €
		De 641 à 1280	220,00 €	220,00 €	330,00 €	330,00 €
		De 1281 à 1800	280,00 €	280,00 €	420,00 €	420,00 €
		De 1801 à 2400	340,00 €	340,00 €	510,00 €	510,00 €
		2401 et plus	400,00 €	400,00 €	600,00 €	600,00 €
PLAY MUSIC VARIATION N°3	28,00 €	GRATUIT				
PLAY MUSIC VARIATION N°4	28,00 €	GRATUIT				

(1) Le tarif des frais de scolarité sera appliqué au vu du justificatif de domicile au nom du représentant légal ou au nom de l'élève s'il est majeur. SEUL UN DE CES DOCUMENTS SUIVANTS SERA ACCEPTE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION OU DE LA REINSCRIPTION : Factures d'électricité - de téléphone fixe ou internet - d'eau - de gaz – attestation d'assurance habitation (documents de moins de trois mois).

(2) Les élèves en horaires aménagés à Rangueil (Enseignement musical inclus dans l'enseignement général) s'acquitteront des frais de dossier après leur admission.

(3) Les frais de dossier sont à régler pour toute inscription ou réinscription quel que soit le lieu de résidence. En cas de non présentation au concours ou tests d'entrée, de non admission ou démission ou congé, ces frais ne sont pas remboursables.

(4) En cas de démission en cours d'année, les droits de scolarité sont intégralement dus, sauf si la démission parvient au Conservatoire par courrier recommandé au plus tard le mardi 12 novembre 2019.

Les élèves inscrits en stage instrumental ou figurant sur liste d'attente sont dans l'obligation de suivre des disciplines complémentaires. A l'issue des résultats rendus à la fin du 1er trimestre de l'année scolaire en cours, les élèves non retenus pourront démissionner sans s'acquitter des frais de scolarité 2019-2020.

(5) Le calcul du quotient familial est appliqué à partir de l'avis d'imposition français de 2018 sur les revenus 2017 au nom du représentant légal ou au nom de l'élève. Pour les personnes vivant en couple et pour les enfants en garde alternée, le calcul est effectué à partir des deux avis d'imposition. Il est déterminé sur la base du revenu imposable divisé par 12 mois et de la composition familiale (nombre de parts). Dans le cas où l'avis d'imposition français ne peut être fourni le tarif maximum sera appliqué.

(6) Les élèves domiciliés à Toulouse en résidence universitaire ou foyer se verront appliquer le tarif résident Toulouse sous réserve de la production de l'attestation correspondant à l'année scolaire considérée

(7) Cursus supplémentaire : - autre instrument (même si auditeur) – autre discipline appartenant à un autre domaine ; par exemple danse ou théâtre pour un musicien, Jazz/Musiques actuelles ou pôle des Arts Baroques pour un élève suivant un cursus instrumental traditionnel (même si auditeur).